

Avis adopté

Séance plénière du 22 avril 2025

Permettre à tous de bénéficier d'une *alimentation de qualité en quantité suffisante*

Déclaration du groupe des Outre-mer

Bénéficiaire d'une alimentation de qualité, en quantité suffisante, à un prix abordable, voilà le triptyque majeur auquel sont confrontés les territoires des Outre-mer.

La cherté de la vie y crée de fortes tensions sociales, mais aussi un sentiment d'injustice et d'exclusion parmi les populations les plus démunies.

Mieux que de longs discours, voici quelques chiffres illustratifs (qui datent de 2022 et qui sont malheureusement toujours d'actualité) reflétant en moyenne les écarts de prix pour les produits alimentaires entre nos collectivités et la France hexagonale.

- + 40 % en moyenne dans les Antilles, en Guyane et à la Réunion ;
- + 45 % pour la Polynésie française ;
- + 47 % à Saint-Martin ;
- La palme revient à Saint-Pierre-et-Miquelon (+70 %) et à la Nouvelle-Calédonie (+78%).

Ces chiffres expliquent mieux pourquoi le coût de la vie est au cœur de violentes manifestations qui secouent régulièrement nos territoires.

La précarité alimentaire est bien un sujet préoccupant en Outre-mer, qui demande des réponses urgentes.

Aussi, il convient d'aborder le sujet du scandale des taux de sucre anormalement élevés contenu dans beaucoup de produits alimentaires industriels, proposés à la vente en Outre-mer, par rapport à des denrées similaires distribuées en France hexagonale. Conséquence directe : les pathologies liées à l'alimentation sont très présentes en Outre-mer, où il y a davantage de diabète et de problèmes de surpoids qu'au niveau national.

D'autres sujets sont à développer cependant, vous les trouverez en parcourant le travail réalisé par la délégation aux Outre-mer qui accompagne cet avis. On y trouve, cinq pistes de réflexion pour tenter d'améliorer la situation « désastreuse » que nous connaissons.

Dernière remarque : au moment où le Ministre d'Etat, Ministre des outre-mer érige la baisse du coût des produits de première nécessité dans les Outre-mer en priorité d'Etat, les acteurs de Saint-Pierre et Miquelon ont plaidé pour une baisse significative de la grille tarifaire sur les produits de première nécessité, dans le cadre de la prochaine concession de service public pour la desserte maritime internationale en fret de cet Archipel.

Cette baisse de la grille tarifaire serait une réponse concrète et efficace pour lutter contre l'augmentation du coût de la vie dans ce territoire.

Le Groupe des Outre-mer a voté cet avis.